

—
Paris, le 12 décembre 2018

—
Communiqué du CIPAC

—
**Création du Conseil National
des Professions des Arts Visuels**

Le décret de création du Conseil National des Professions des Arts Visuels a été publié au Journal Officiel le 5 décembre dernier.

Le CIPAC se félicite de la création de cette instance, qu'il a défendue depuis près de cinq ans aux côtés des organisations professionnelles et syndicales d'artistes, de la Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens, ainsi que du Comité Professionnel des Galeries d'Art.

La création de cette instance, premier outil de concertation entre les professionnels, le gouvernement et les collectivités territoriales est un signal essentiel enfin envoyé au secteur des arts plastiques et visuels.

Le CIPAC souhaite que cette instance puisse désormais se mettre rapidement au travail pour traiter les sujets prioritaires portés par les artistes et l'ensemble des travailleurs indépendants ou salariés, afin d'œuvrer efficacement en faveur du développement de la création, de la production et de la diffusion dans le secteur des arts plastiques et visuels.

—
www.cipac.net

—
CONTACTS

cipac@cipac.net

communication@cipac.net